Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 029-212901433-20260410-5TX-DE

COMMUNE DE MAHALON
(Finistère)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 15
. en exercice : 15
. présents : 15
. votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le dix avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de MAHALON (Finistère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Raymond BETROM, Maire.

Date de convocation : 03 avril 2026

Présents : BETROM Raymond, CELTON Fabien, PERON Marie-Hélène, LE BRUN Raphaël, BRENEOL Carine, CLAQUIN Eric, LE CORRE Marie-Renée, BARIOU Alain, D'HERVE Christophe, FAILLARD Anthony, GOURRET Corinne, LE CORRE Caroline, TREANTON Aurore, KERSUAL Laëtitia, MOULLEC Xavier.

Absents : Néant

Secrétaire : CELTON Fabien

5 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2026.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les taux de fiscalité 2026 comme suit :

TAXES MENAGES	2026
Taxe d'habitation (TH)	11,99%
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	32,31%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	49,26%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

-fixe le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour l'exercice 2026 à 32,31%

-fixe le taux de la Taxe Foncière sur le Propriétés Non Bâties pour l'exercice 2026 à 49,26%.

-fixe le taux de la Taxe Habitation secondaire pour l'exercice 2026 à 11,99%.

Fait et délibéré à Mahalon, le 10 avril 2026.
A Mahalon, le 13 avril 2026.

Raymond BETROM
Maire de Mahalon.

MAIRIE de MAHALON (Finistère)